

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
 PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
 SECRETARIAT GENERAL
 SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
 LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
 COPIE CERTIFIEE CONFORME
 CERTIFIED TRUE COPY

COMMUNIQUE

Le **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, SON EXCELLENCE PAUL BIYA**, a ordonné ce jour, l'arrêt des poursuites pendantes devant le Tribunal Militaire de Yaoundé, contre les nommés **NKONGO Félix AGBOR, FONTEM AFORTEKA'A NEBA, Paul AYA ABINE** et certaines autres personnes interpellées dans le cadre des violences survenues ces derniers mois dans les Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Cette décision, qui s'inscrit en droite ligne des multiples mesures déjà prises par les Pouvoirs Publics pour apporter des réponses aux préoccupations exprimées par les ressortissants de ces deux Régions, procède de la volonté inébranlable du **CHEF DE L'ETAT** de rechercher en tout temps les voies et moyens d'une résolution pacifique des crises, grâce aux vertus de la tolérance, du dialogue et de l'humanisme.

Le **CHEF DE L'ETAT** réaffirme néanmoins sa détermination à combattre sans relâche les ennemis de la paix et du progrès, les chantres de la division et les criminels de tout acabit qui, sous le couvert de revendications politiques, essayent de prendre en otage l'avenir de notre pays et tout particulièrement de notre jeunesse. Ils répondront de leurs actes devant la justice.

Le **PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE** félicite les Forces de Défense et de Sécurité pour leur sens du devoir et exhorte les Camerounaises et les Camerounais à travailler ensemble pour que le Cameroun demeure une terre de paix, de stabilité, de concorde et de progrès./-

Fait à Yaoundé, le 30 AOU. 2017

Le Ministre, Secrétaire Général
 de la Présidence de la République



Ferdinand NGOH NGOH